

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Livre vert et normalisation : l'Europe 92 des télécommunications

Bielande, Pierre

Published in:
La semaine informatique

Publication date:
1988

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):
Bielande, P 1988, 'Livre vert et normalisation : l'Europe 92 des télécommunications', *La semaine informatique*, numéro 116, pp. 16-17.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Livre vert et normalisation **L'Europe 92** **des télécommunications**

En prélude à son avant-projet (cfr article précédent), le C.R.I.D. s'est livré à une synthèse et analyse des dix propositions contenues dans le Livre vert.

A l'heure où le monde des télécommunications et des technologies de l'information subit des mutations importantes tant au niveau de l'innovation technologique qu'au niveau du cadre réglementaire qui régit ces secteurs, la Commission des Communautés européennes a précisé les options de la Communauté dans ces domaines, options en accord avec la création du marché unique européen de 1992.

Ces propositions ont été présentées au sein du rapport intitulé: «Projet vers une économie européenne dynamique. Livre vert sur le développement du marché commun des services et équipements des télécommunications». Elles sont le reflet des différentes évolutions qui se dessinent pour le moment dans les différents pays de la Communauté.

Globalement les propositions de la Commission vont vers une libéralisation du secteur des télécommunications et

vers une unification des réglementations techniques et juridiques. Cette introduction accrue de la concurrence au sein de ce secteur est bien représentative de la politique économique que la Commission a toujours défendue.

Dans certains pays, la marche vers une démonopolisation, voire une privatisation du secteur des télécommunications, est déjà bien avancée et les propositions de la Commission sont même en retrait par rapport à ces évolutions; dans d'autres pays les propositions de la Commission font figure de révolution libérale pour un secteur qui, longtemps, a été caractérisé par son immobilisme.

Un enjeu de taille

L'objectif de la Commission apparaît clairement à la lecture du rapport. Il s'agit principalement d'améliorer la position concurrentielle des pays euro-

péens dans le domaine des télécommunications en agrandissant la taille du marché accessible et de favoriser l'éclosion d'une économie de services basés sur les télécommunications. En effet, isolément, aucun pays d'Europe n'est à même de concurrencer les Etats-Unis dans le domaine des télécommunications. Si les USA représentent 35% du marché mondial des télécommunications et le Japon 11%, aucun pays de la Communauté ne dépasse la barre des 6% de ce marché. L'unification du marché européen permettrait aux industries européennes d'augmenter considérablement leurs perspectives de débouchés et par là de bénéficier d'économies d'échelles considérables.

Le Livre vert est un document clé dans le domaine des télécommunications. Un consensus existe pour admettre que les dix propositions de la Commission formeront sous peu l'ossature de la réglementation du secteur des télécommunications dans chaque pays membre de la Communauté. De nombreux commentaires à propos des dix propositions ont déjà paru et la Commission a, depuis, publié un document consacré à l'implémentation progressive du Livre vert. Pour ces raisons, il nous a semblé utile de synthétiser et d'analyser quelque peu ces dix

propositions de la Commission.

Les dix propositions de la Commission

– *En ce qui concerne l'infrastructure:*

l'offre et l'exploitation de l'infrastructure du réseau reste au bénéfice exclusif des administrations des télécommunications.

– *En ce qui concerne la prestation des services:*

deux types de services sont distingués:

les services réservés: certains services de base devraient être prestés exclusivement par les administrations des télécommunications. On les appellerait «services réservés». Pour différentes raisons, seul le téléphone serait pressenti;

les services concurrentiels: tous les autres services seraient offerts de manière concurrentielle, y compris les services à valeur ajoutée.

– *En ce qui concerne la normalisation:*

la Commission prône l'utilisa-

tion des normes internationales (ISO, CCITT) pour l'élaboration de normes européennes de télécommunications (NET) et de normes européennes EN et ENC en matière de technologies de l'information. De plus, elle exige un respect très strict des normes pour créer ou assurer l'interconnectivité au niveau européen.

– *En ce qui concerne l'utilisation du réseau:*

des principes d'accès au réseau pour l'ensemble des prestataires de services concurrentiels (y compris les administrations de télécommunications) doivent être élaborés. Ceci comprend la définition claire de l'interface physique du réseau, des conditions d'utilisation du réseau, des disponibilités des fréquences et des principes de tarification.

– *En ce qui concerne les terminaux:*

les équipements terminaux peuvent être offerts librement sous contrainte de conformité aux normes et de l'agrément.

– *En ce qui concerne la séparation des activités de réglementation et d'exploitation:*

une même administration des télécommunications ne doit plus exercer à la fois les activités de réglementation et d'exploitation du réseau. La réglementation pourrait être le fait d'un organisme indépendant de l'administration exploitant le réseau.

– *En ce qui concerne le suivi des administrations de télécommunications:*

la Commission doit exercer un suivi des activités d'exploitation (prestation de services et production) des administrations des télécommunications. Notamment, elle se charge de faire appliquer les articles sur la concurrence au sein du marché commun à ces administrations.

– *En ce qui concerne le suivi des prestataires privés:*

la Commission doit exercer un suivi des activités des prestataires privés dans les secteurs nouvellement ouverts à la

concurrence, afin d'éviter des abus de position dominante.

– *En ce qui concerne la politique commerciale européenne et les télécommunications:*

la politique commerciale commune de la Communauté doit s'appliquer au domaine des télécommunications. Il faut élaborer une politique communautaire cohérente pour les négociations du GATT et les relations avec les pays tiers. Les administrations doivent notifier tous les accords conclus entre elles ou avec des pays tiers susceptibles d'avoir une incidence sur la concurrence dans la CEE.

Pierre Bielande

Chargé de Recherches aux Facultés Notre-Dame de la Paix (Namur)

Dans notre prochain numéro, l'analyse de ces 10 propositions et celle des acteurs de la normalisation européenne.